

COUR CONSTITUTIONNELLE

CONCOURS ORGANISÉ EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN TRADUCTEUR FRANCOPHONE CONTRACTUEL (H/F/X) (contrat de remplacement de neuf mois, avec perspective de contrat à durée indéterminée) ET DE LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT

La Cour constitutionnelle organisera prochainement un concours en vue du recrutement sous contrat d'une durée déterminée de neuf mois (susceptible d'être converti en CDI à l'issue du remplacement) d'un attaché traducteur (h/f/x) pour la section francophone du service de traduction de la Cour, ainsi qu'en vue de la constitution d'une réserve de recrutement d'attachés traducteurs francophones pour le même service.

Description de fonction

Les attachés au service de traduction de la Cour sont responsables de la traduction fiable, précise et univoque des documents internes et externes de la Cour (projets d'arrêts, rapports, avis et documents divers). Ils sont amenés à rechercher la signification exacte des termes juridiques. À cette fin, ils utilisent des outils bureautiques et informatiques et consultent des banques de données terminologiques et documentaires. Ils font partie d'une équipe de onze traducteurs dirigée par deux réviseurs et ils sont principalement chargés de traduire les projets d'arrêts, les projets d'amendements, les questions préjudicielles posées à la Cour et différents autres documents à usage interne ou externe.

Profil souhaité

- Être capable de comprendre dans sa totalité et dans toutes ses nuances la langue dans laquelle sont rédigés les documents qui doivent être traduits;
- Être capable de rédiger la traduction de ces documents dans un français irréprochable;
- Avoir une bonne maîtrise des outils de traitement de texte et de recherche documentaire. La connaissance des outils de traduction assistée par ordinateur (TAO) est un atout;
- Faire preuve d'autonomie, d'efficacité, de persévérance et de fiabilité dans le travail, ainsi que d'une bonne résistance au stress;
- Être capable de travailler en équipe et de communiquer avec les magistrats et avec les collègues dans une institution fédérale bilingue;
- L'expérience dans la traduction de textes néerlandais vers le français ou dans le domaine juridique est un atout.

Conditions d'admissibilité

Les candidats doivent :

- 1° être Belges ou ressortissants d'un État faisant partie de l'Espace économique européen;
- 2° être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction envisagée;
- 3° jouir des droits civils et politiques;
- 4° être titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent de licencié, master ou docteur.

Offre

Nous offrons un contrat de remplacement à partir du 1er janvier 2024 d'une durée de neuf mois, susceptible d'être converti en CDI à l'issue du remplacement, et :

- Une formation et un coaching internes sous le contrôle des réviseurs.
- La possibilité de suivre des formations externes liées à la fonction.
- La possibilité de travailler à domicile pour un maximum de trois jours par semaine, après une période de formation.
- Un horaire flexible.
- Un salaire attractif.

Traitement – carrière

Le traitement annuel brut en début de carrière est de 33 000 euros (attaché sans ancienneté), à multiplier par le coefficient actuel de liquidation (x 1,999 – juin 2023), soit un traitement mensuel brut minimum de 5.499,72 euros.

Selon l'article 42, alinéa 3, du Statut du personnel de la Cour constitutionnelle :

« Lors de l'entrée en service d'un membre du personnel, il n'est pas tenu compte, pour le calcul de l'ancienneté pécuniaire, des services au sens de l'article 66, § 1er, du Statut des agents de l'Etat fixé par arrêté royal du 2 octobre 1937 mais uniquement d'une ancienneté calculée sur la base de l'âge du membre du personnel au moment de son entrée en service. Cette ancienneté pécuniaire est égale aux deux tiers du nombre de mois séparant le jour du vingt-et-unième anniversaire et le jour de l'entrée en service, sans pouvoir excéder huit ans ».

Programme d'examen

Le programme d'examen comprend une partie écrite et une partie orale.

1. Épreuve écrite (sur 100 points)

1° traduction du néerlandais vers le français (version) :

- a) d'un texte sur un sujet d'intérêt général (sur 30 points);
- b) d'un texte d'ordre juridique – doctrine et/ou arrêt (sur 30 points);
- c) d'une série de courtes phrases renfermant des difficultés de traduction spécifiques (sur 30 points).

Un minimum de 60 % est requis pour chaque partie.

2° traduction du français vers le néerlandais (thème) (sur 10 points) d'un texte ou d'extraits de texte d'ordre juridique et d'un courriel.

Un minimum de 60 % est requis.

Les candidats peuvent uniquement consulter leurs dictionnaires « papier » des termes juridiques et administratifs dont la liste sera jointe à la convocation écrite.

Seuls sont admis à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu 70 % des points sur l'ensemble des épreuves écrites.

2. Épreuve orale (sur 50 points) :

L'épreuve orale consiste en un entretien, principalement en langue française et, subsidiairement, en langue néerlandaise, sur des questions d'ordre général et sur les épreuves écrites. Elle a principalement pour objet d'évaluer les aptitudes des candidats à occuper la

fonction, sur la base du profil souhaité, ainsi que leur connaissance des compétences et du fonctionnement de la Cour constitutionnelle.

Un minimum de 30 points sur 50 est requis.

Les candidats doivent avoir obtenu 70 % des points pour l'ensemble des épreuves écrites et orale.

Durée de validité du concours

La durée de validité du concours est de cinq ans pour une désignation au poste de traducteur qui serait vacante durant cette période. Elle court à compter de la date de clôture du procès-verbal.

Inscription

Les candidatures, accompagnées d'une copie du diplôme et d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées par envoi recommandé, **au plus tard le 15 septembre 2023**, au greffier de la Cour constitutionnelle, place Royale 7, 1000 Bruxelles.

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter le greffier de la Cour, par e-mail à l'adresse griffie@const-court.be, ou par téléphone au 02/500.12.11.